



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES RANCE FREMUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le quatorze décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison Communautaire Rance Frémur, sous la présidence de Monsieur Raymond ARMANGE, Président.

PRESENTS : Raymond ARMANGE, Régis CHAMPAGNE, Yves COUSIN, Pierre DANIGO, Sandrine DOLE, Serge FERMINE, Bruno FONTAINE, Jean-Paul GAINCHE, Pascal GARNIER, Jean-Claude HAVARD, Jean-Yves LACROIX, Pierre LAFERTE, Annie-France LEBUF, Rémi LEMEUR, Jean-Paul LEROY, Brigitte LESEIGNOUX, Edith MICHEL, Yvon PRESSE, Claude ROBION, Serge SIMON.

POUVOIRS : Claude CAMPION par Jean-Claude HAVARD
Jacques DAUDRUY par Pierre LAFERTE
Sandrine GODIN par Yvon PRESSE
Philippe MARTINEAU par Jean-Paul LEROY

SECRETAIRE : Serge FERMINE

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 16 novembre 2011*
2. *Compte rendu de la commission Environnement : SPANC (prolongation du marché avec C2E ; redevances au 1^{er} janvier 2012)*
3. *Village d'activités des Landes : bureau d'études pour l'aménagement de la zone*
4. *Questions diverses*

En préambule de la réunion, le président fait part de la demande de Philippe MARTINEAU de programmer plusieurs réunions de conseil communautaire. Un planning sera proposé pour le premier trimestre 2012.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2011

Le Président demande aux conseillers communautaires si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la dernière réunion. Le conseil approuve à l'unanimité le document.

2. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 7 DECEMBRE 2011

Annie-France LEBUF, vice-présidente en charge de l'environnement, rappelle que la communauté de communes a confié au bureau d'études C2E la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Le marché a été conclu le 18 février 2009 pour une durée de quatre ans maximum : une tranche ferme de deux ans et deux tranches conditionnelles d'un an. Les membres de la commission proposent de

reconduire pour la dernière année le marché avec C2E. Conformément au cahier des clauses administratives particulières (article 4), les prix du marché seront actualisés.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la reconduction d'un an au marché passé avec le bureau d'études C2E pour les contrôles d'assainissement non collectif.

Courant de l'année 2012, une consultation devra être réalisée auprès des bureaux d'études pour les contrôles à effectuer après la fin du contrat avec C2E.

Annie-France LEBUF présente ensuite un bilan financier prévisionnel des trois derniers exercices. Les diagnostics des installations d'assainissement non collectif ont été réalisés entre 2009 et début 2011. A l'issue de ces contrôles, il est constaté un résultat négatif du programme, évalué à - 4 675 €. Ce chiffre prend en compte les dépenses liées aux honoraires du bureau d'études et aux frais administratifs ; elles sont financées par les redevances réclamées aux propriétaires et les subventions allouées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Ce déficit s'explique par le nombre d'installations réellement contrôlés (860 contre 1 150 prévues) et par des frais de relance et de recherche d'adresses.

Annie-France LEBUF rappelle que le budget du SPANC doit être obligatoirement équilibré par les redevances. Une évolution des tarifs a donc été simulée sur les prochaines années, en fonction du nombre de contrôles à prévoir. Les membres de la commission préconise une augmentation des tarifs afin d'obtenir un équilibre budgétaire en 2015.

La décision finale concernant les tarifs 2012 sera prise lors de l'examen du budget prévisionnel.

Brigitte LESEIGNOUX s'interroge sur la différence constatée entre le nombre des installations à diagnostiquer et la réalisation.

Annie-France LEBUF explique que le nombre des installations a été fourni par les mairies, sur la base des branchements d'eau. Or certains d'entre eux correspondaient, par exemple, à un hangar donc sans assainissement.

Jean-Claude HAVARD propose que les mairies apportent une explication sur cette différence. Un listing des assainissements individuels existants sera adressé dans chaque commune pour faciliter la recherche.

Raymond ARMANGE rappelle ensuite que l'installation du centre nautique a été classée « non acceptable en zone sensible » suite au diagnostic. Une étude de sol est actuellement réalisée par le bureau d'études Rémy GUIHARD. Elle permettra d'identifier les travaux à effectuer pour la remise aux normes.

3. VILLAGE D'ACTIVITES DES LANDES : BUREAU D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE

Une consultation de bureaux d'études a été réalisée pour l'aménagement du village d'activités des Landes à Trémereuc. Compte tenu des différences constatées entre les trois offres, les bureaux d'études ont été auditionnés afin qu'ils expliquent leur proposition.

Suite à ces entretiens, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 décembre afin de retenir le bureau d'études. Le mieux-disant, le groupement EGUIMOS Sarl / Big Paysage / EF Etudes, propose une prestation rémunérée 24 000,00 € HT, incluant les études préalables, le suivi des travaux, le permis d'aménager, le cahier des prescriptions paysagères et le relevé topographique.

Le conseil communautaire valide le choix de la commission.

Pierre LAFERTE informe l'assemblée que la commune de Trémereuc a réalisé un schéma directeur d'assainissement pluvial (SDAP) intégrant le périmètre du village d'activités ; l'étude « Loi sur l'Eau » n'est donc pas nécessaire.

Il précise également que les services de la Direction des Infrastructures et des Transports ont donné leur accord pour que les parcelles situées dans le prolongement de l'aire de repos soient accessibles par cette aire de repos.

Serge SIMON souhaite savoir s'il est possible d'utiliser les parcelles situées en zones humides pour les assainissements non collectifs des entreprises qui s'implanteront sur le village d'activités, ou qu'une partie de leurs installations y soit réalisées.

Le bureau d'études retenu devra prévoir l'aménagement en fonction des zones humides et de la nature des activités. Une réunion sera organisée prochainement en présence du bureau d'études et des entreprises intéressées.

4. QUESTIONS DIVERSES

Permanence sociale

Pierre DANIGO, au titre de Chef de Pôle Social au Conseil Général, fait part de la nouvelle organisation territoriale du service d'action sociale de proximité. Pour tenir compte de ces changements, le Conseil Général propose que la permanence sociale, qui avait lieu dans les mairies de Pleslin Trigavou et Plouër-sur-Rance, ait lieu dès le début de l'année 2012 le mardi matin à la maison communautaire, lieu central du territoire.

Les deux maires ont donné leur accord, tout en soulignant qu'il n'y aura plus qu'une seule permanence sur le territoire.

Spectacle de la Cie Audigane, le 2 décembre

Pierre DANIGO, vice-président en charge de la culture et de la communication, fait part du succès du spectacle réalisé le 2 décembre dans le cadre des Contes d'Hiver. Le coût du spectacle est d'environ 2 000 € pour un montant de recettes de 634 € (94 entrées vendues).

Les membres de la commission culture vont proposer une programmation dans le cadre d'un mini-festival Contes d'Hiver, réalisé également sur les communes.

Site Internet

Pierre DANIGO présente ensuite les statistiques du site Internet, un an après sa mise en ligne. Environ 1 500 visiteurs par mois viennent sur le site. Il sera peut-être intéressant de développer les liens avec les entreprises et les associations ou de faciliter les démarches administratives en ligne.

Association Intercommunale de Développement de la Musique

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'Association Intercommunale de Développement de la Musique, la communauté de communes alloue à l'association une subvention annuelle, versée en trois fois : janvier, avril et juillet. Le montant est établi au cours du premier semestre de l'année, lors de l'examen des demandes de subvention.

L'association sollicite, pour le mois de janvier 2012, un acompte de 9 866 € sur la subvention allouée au titre de l'année 2012. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement cet acompte.

Emploi de crédits en dépenses imprévues d'investissement

Le crédit pour dépenses imprévues est utilisé par le président qui doit rendre compte au conseil communautaire de l'emploi de ce crédit.

Le président explique qu'il a établi un certificat administratif le 6 décembre 2011 pour couvrir le dépassement de crédit de 1 000 € au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » et ainsi pouvoir régler les remboursements d'octobre de capital d'emprunt.

Le conseil communautaire prend note de cet emploi de crédits en dépenses imprévues et valide la décision modificative n°2 suivante :

⇒ section d'investissement

- compte 020 (dépenses imprévues)..... - 1 000,00 €

- compte 1678 (autres emprunts et dettes) + 1 000,00 €

Radar pédagogique

L'achat commun d'un radar pédagogique sera prochainement étudié. Les maires sont persuadés par l'intérêt de cet équipement qui permettra de lutter contre les vitesses excessives dans certains villages du territoire.

Comité de pilotage du projet de PNR Rance Côte d'Emeraude

Afin de mieux impliquer les collectivités dans le projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude, l'association CŒUR Emeraude a mis en place un comité de pilotage « projet de PNR Rance Côte d'Emeraude ».

La communauté de communes, dont le territoire est inclus dans le périmètre d'étude du PNR, doit donc désigner son représentant au sein du comité de pilotage. Le conseil communautaire désigne Jean-Claude HAVARD.